

N°33-2016

## Séance du mardi 05 juillet 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	32	34

Date de la convocation
23 juin 2016

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

06 juillet 2016
-----------------

L'an deux mille seize et le mardi cinq juillet les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : MORA Marc, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, MARQUE Magali, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), LE HOUGA : FITAN Jacques, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), BELTRI Joseph (pouvoir à COMBRES Roger), SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric,

**Absents :** LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MANCIET : MUNOZ Sophie et SOULES Philippe.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Désignation d'un représentant à la Commission Consultative du Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG)

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente informe l'Assemblée de la demande formulée par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG) de désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac à la Commission Consultative conformément à l'article 198 de la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉSIGNE**, Monsieur Michel BRAZZALOTTO pour représenter la Communauté de Communes à la commission Consultative du SDEG.

**AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.

*Elisabeth Dupuy-Mitterrand*